

Technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT)

RNCP39498 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43061, 43497
Code(s) ROME	J1306
Code(s) CFD	26033107 (DIV-2)
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale réalisent des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique confère le grade de licence.

ACTIVITÉS VISÉES

Activité 1 - Accueil de la personne soignée et recueil des données

- Entretien préliminaire à l'investigation ou au traitement
- Recueil de données cliniques
- Recueil des données directement liées à l'acte

Activité 2 - Information de la personne soignée et mise en oeuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins

- Informations et recommandations
- Surveillance et contrôle des dispositifs de soins et traitement en cours et alerte éventuelle
- Transmission des informations cliniques
- Réalisation des soins de confort et d'hygiène
- Réalisation des soins d'urgence
- Organisation du retour

Activité 3 - Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles

- Préparation somatique de la personne soignée
- Préparation des matériels nécessaires à la réalisation de l'acte
- Installation de la personne soignée
- Mise sous forme appropriée, reconstitution et administration de substances participant à la réalisation de l'examen ou du traitement
- Mise en oeuvre de l'appareil de traitement ou de diagnostic

Activité 4 - Exploitation, gestion et transfert des données et images

- Traitement des données acquises au cours du diagnostic ou traitement
- Transfert
- Archivage
- Traitement des données acquises en simulation et en dosimétrie clinique en relation avec le physicien

Activité 5 - Mise en oeuvre des mesures de radioprotection

- Radioprotection de la personne soignée
- Radioprotection du personnel et du public en lien avec la personne compétente en radioprotection pour la radioprotection des travailleurs
- Gestion des produits, des déchets et effluents radioactifs

Activité 6 - Mise en oeuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques

- Mise en oeuvre d'une démarche qualité
- Mise en oeuvre des règles d'hygiène
- Mise en oeuvre des mesures de prévention des risques liés à l'utilisation des dispositifs
- Mise en oeuvre des mesures de prévention des risques d'atteinte à la personne
- Mise en oeuvre des mesures dans le cadre des vigilances et des événements indésirables

Activité 7 - Organisation des activités et gestion administrative

- Programmation de l'activité
- Recueil et exploitation des données d'activité

Activité 8 - Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits

- Contrôle de la mise à disposition des équipements et dispositifs
- Contrôle de la qualité du fonctionnement des équipements
- Gestion des stocks

Activité 9 - Formation et information des professionnels et étudiants

- Encadrement des stagiaires
- Conseil et formation dans l'équipe de travail
- Réalisation de prestation de formation (initiale ou continue)

Activité 10 - Veille professionnelle et recherche

- Relation avec des réseaux professionnels d'information et de recherche
- Recueil de données épidémiologiques
- Production de documents professionnels et de recherche
- Réflexion sur les pratiques professionnelles
- Formation dans le cadre du développement professionnel continu

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La description des compétences s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique.

1 - Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser

1. Évaluer la situation clinique de la personne soignée en lien avec les informations du dossier patient et les autres informations disponibles.
2. Analyser les risques liés à la situation clinique de la personne soignée au regard de l'examen ou du traitement à réaliser et apprécier l'opportunité d'un avis médical.
3. Utiliser les outils pertinents d'évaluation de l'état clinique.
4. Analyser les éléments de la prescription médicale et identifier la compatibilité et la cohérence des informations compte tenu de la situation clinique.
5. Identifier et rechercher les informations nécessaires à l'acte.
6. Identifier et évaluer une situation d'urgence et déterminer les mesures à prendre.
7. Évaluer la douleur et déterminer les mesures à prendre.
8. Déterminer les soins à réaliser en fonction des prescriptions, des protocoles et des informations recueillies, pour assurer la continuité des soins.
9. Déterminer les modalités de réalisation des soins en imagerie médicale, en médecine nucléaire, en radiothérapie, en explorations fonctionnelles.

2 - Mettre en oeuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie, explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins

- 1- Choisir les matériels et dispositifs médicaux nécessaires à la réalisation de l'acte dans les différents domaines.
- 2- Mettre en oeuvre et conduire des activités de soins en fonction des prescriptions, des protocoles et des informations recueillies, pour assurer la continuité des soins.

- 3- Mettre en oeuvre les gestes et soins d'urgence dans le respect des bonnes pratiques, des prescriptions, procédures et protocoles.
 - 4- Réaliser les actes d'imagerie médicale conformément aux prescriptions et aux protocoles.
 - 5- Réaliser les actes de médecine nucléaire conformément aux prescriptions et aux protocoles.
 - 6- Réaliser les actes de radiothérapie conformément aux prescriptions, aux plans de traitement et aux protocoles.
 - 7- Réaliser les actes d'explorations fonctionnelles conformément aux prescriptions et aux protocoles.
 - 8- Mettre sous une forme appropriée et administrer les produits de contraste et/ou les médicaments nécessaires à la réalisation de l'acte.
 - 9- Mettre sous une forme appropriée et administrer les médicaments radiopharmaceutiques.
 - 10- Préparer les sources radioactives destinées à la curiethérapie.
 - 11- Préparer le matériel et assister l'intervenant dans le cadre de la réalisation des actes invasifs.
 - 12- Appliquer les procédures de préparation en radiothérapie (contention, repérage, simulation, modificateurs de faisceau).
 - 13- Évaluer la qualité de l'acquisition des données dans les différents domaines.
 - 14- Évaluer la conformité de la séance au plan de traitement aux différentes étapes.
- 3 - Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique
- 1- Sélectionner les informations pertinentes à tracer et à transmettre dans le respect de l'éthique, du droit du patient et des règles professionnelles pour assurer la continuité des soins.
 - 2- Traiter et exploiter les données et images en utilisant les logiciels de traitement.
 - 3- Sélectionner les données et images à transférer sur le système de stockage et d'archivage.
 - 4- Appliquer les normes et les protocoles d'archivage.
 - 5- Utiliser les matériels et logiciels de transfert et d'archivage de données et d'images.
 - 6- Exploiter les données de dosimétrie en radiothérapie pour paramétrer la séance.
- 4 - Mettre en oeuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public
- 1- Analyser l'ensemble des paramètres et optimiser les doses d'exposition lors d'investigations radiologiques pour la personne soignée.
 - 2- Choisir les moyens de radioprotection adaptés.
 - 3- Appliquer les procédures de dosimétrie et de radioprotection.
 - 4- Appliquer les procédures de traçabilité des doses délivrées et indicateurs de doses.
 - 5- Informer et conseiller le patient en matière de radioprotection.
 - 6- Informer le personnel et le public en matière de radioprotection.
 - 7- Mettre en oeuvre les mesures de sécurité à prendre en cas d'incident ou d'accident de contamination radioactive.
 - 8- Appliquer les procédures de gestion des radionucléides de leur réception à leur élimination.
 - 9- Évaluer le respect des règles de radioprotection, identifier et traiter les non conformités.
- 5 - Mettre en oeuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins
- 1- Identifier et mettre en oeuvre les mesures et tests relatifs à l'opérationnalité et aux contrôles qualité des équipements et dispositifs médicaux dans son domaine de responsabilité.
 - 2- Identifier les informations spécifiques pour le relevé et la traçabilité des dispositifs médicaux et des produits pharmaceutiques.
 - 3- Mettre en oeuvre les règles liées aux différentes vigilances.
 - 4- Mettre en oeuvre les protocoles et règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie au cours des examens et traitements.
 - 5- Mettre en oeuvre les règles liées à la protection de l'environnement.
 - 6- Appliquer les procédures liées aux champs magnétiques (exposition des personnes et introduction de matériels ferromagnétiques).
 - 7- Mettre en oeuvre des techniques et des pratiques adaptées en matière d'ergonomie et de sécurité lors de la manutention de la personne soignée.
 - 8- Identifier et mettre en oeuvre les modalités de soins concourant à la bientraitance de la personne soignée.
 - 9- Identifier et évaluer les risques associés à l'activité et mettre en oeuvre les ajustements nécessaires.
 - 10- Identifier, signaler et analyser les événements indésirables.
 - 11- Identifier et mettre en oeuvre les actions correctrices et en rendre compte.
- 6 - Conduire une relation avec la personne soignée
- 1- Évaluer le degré de compréhension des informations par la personne soignée et les accompagnants.
 - 2- Conduire une communication adaptée à la personne soignée en fonction de la situation identifiée et de la stratégie de prise en charge définie par l'équipe pluriprofessionnelle.

- 3- Établir une relation de confiance.
- 4- Mettre en oeuvre une démarche d'accompagnement et de soutien de la personne en fonction de l'acte et de la situation clinique.
- 5- Conduire une démarche de conseil et d'éducation, de prévention en lien avec les investigations et traitements et former la personne soignée sur les soins en recherchant son consentement.
- 7 - Évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles
 - 1- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle.
 - 2- Confronter sa pratique à celles de ses pairs ou d'autres professionnels.
 - 3- Évaluer les soins et la prise en charge globale du patient au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, de radioprotection, d'ergonomie et de satisfaction de la personne soignée.
 - 4- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques.
 - 5- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.
 - 6- Actualiser ses connaissances et ses pratiques professionnelles en utilisant les différents moyens à disposition (formation continue, collaboration interdisciplinaire, projets en réseaux, etc.).
 - 8 - Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé
 - 1- Programmer les examens et les traitements.
 - 2- Coordonner son activité avec l'équipe pluridisciplinaire et avec les autres professionnels de santé.
 - 3- Collaborer avec les différents acteurs.
 - 4- Adapter l'organisation des activités en fonction des ressources à disposition, des besoins et des demandes programmées ou non.
 - 5- Organiser la mise à disposition de l'ensemble du matériel, dispositifs médicaux et matériels d'urgence et de réanimation.
 - 6- Organiser et mettre en oeuvre l'entretien et la maintenance journalière de certains équipements dans le respect des procédures.
 - 7- Identifier l'ensemble des informations à recueillir pour le relevé et la traçabilité de l'activité.
 - 8- Assurer la gestion des flux et des stocks des matériels, produits et dispositifs médicaux au niveau du poste de travail.
 - 9 - Informer et former
 - 1- Organiser l'accueil et l'information des professionnels et personnes en formation.
 - 2- Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants et des stagiaires.
 - 3- Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en oeuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
 - 4- Transférer ses savoirs faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé.
- 10 - Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles
 - 1- Questionner, traiter et analyser des données scientifiques et/ou professionnelles.
 - 2- Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement.
 - 3- Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées.
 - 4- Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en oeuvre.
 - 5- Réaliser des publications, études et travaux de recherche dans le domaine professionnel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Q :

Santé humaine et action sociale

86 - Activités pour la santé humaine

8610Z – Activités hospitalières

8622A – Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Manipulateur d'électroradiologie médicale

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale est réglementé par les articles L4351-1 et R4351-1 et suivants du Code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées.

Le métier de manipulateur radiologie est aussi accessible après obtention du Diplôme d'Etat de Manipulateur électroradiologie médicale (DE MEM).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (42 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 237
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la formation, les étudiants doivent justifier :

- 1° Soit du baccalauréat, du diplôme d'accès aux études universitaires ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat ;
- 2° Soit d'un diplôme classé au niveau 4 du répertoire national des certifications professionnelles.

L'inscription des candidats à la formation conduisant au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique est précédée de la procédure nationale de préinscription prévue aux articles L.612-3 et L.612-3-2 du Code de l'éducation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury final d'attribution de diplôme, dont la composition est identique à celle du jury d'attribution des crédits ECTS, est nommé par le recteur de région académique.

Il est présidé par un enseignant-chercheur.

Le jury comprend, outre son président :

- le chef d'établissement, ou son représentant ;
- un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ;
- un représentant de l'agence régionale de santé territorialement compétente ;
- au moins deux enseignants, dont un enseignant-chercheur et un enseignant de l'établissement ;
- un directeur de soins, ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- au moins un manipulateur d'électroradiologie médicale en exercice depuis au moins trois ans ;
- au moins un médecin.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 350 €
Prise en charge	Branches concernées
8 350 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2029
Date de dernière délivrance possible	31/08/2033

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34541

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Une enquête annuelle conduite auprès de l'ensemble des nouveaux diplômés montrent que pour ceux qui s'engagent dans la vie active, 98 à 99% sont en emploi (1 à 2% se déclarent sans emploi 3 mois après leur diplôme).

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39498/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	15
Organismes gestionnaires (CFA)	11
Organismes formateurs	13
Régions couvertes	6
Départements couverts	11
Organismes certifiés Qualiopi	13
Sessions	de 08/2024 à 08/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).